



Demission forcée et confiscation clef

Par **nestor34**, le **05/12/2010 à 22:32**

Bonjour, rnje travaille en cdi dans un domaine viticole familial. la patronne n'est présente que rarement et c son pere a la retraite qui s'occupe du domaine au jour le jour. il y a 2 mois, il m'a dit que la patronne ne voulait plus me garder et veu me virer sans vrai motif (je suis pas assé serviable on peu dire).rnje lui ai demandé quelle me contacte car je n'ai pas son tel, mais j'attend toujours. et plus de nouvelle, ni d'écrit, et il me parle a peine depuis.rnla je revien d'1 semaine de congé et j'ai vu qu'il avai changé le sérures des locaux de la cave, alors que j'ai les clé depuis mon embauche et que l'accès aux locaux est essentielle a mon travail. car je suis le seul employé a plein temp.rnj'ai également des biens perso das certains locaux.rndemain je reprend mon boulot, peut-il refuser de me donner les nouvelles clef? quels sont mes recourt? comment je peut maitre fin a mon contrat aux tort de l'employeur et avoir droit au chômage?rnmerci

Par **DSO**, le **06/12/2010 à 12:51**

Bonjour,rnrnJe vous conseille de vous présenter demain avec 2 témoins (autre que des membres de votre famille), ou si vous avez les moyens nécessaires, avec un huissier de justice pour faire cconstater que l'employeur vous refuse l'accès à votre travail.rnrnCordialement,rnDSO